

## LA VIE ECONOMIQUE

- [3.9 milliards de déficit pour la France en janvier](#)
- [Assurance chômage : les 5 principaux points de l'accord](#)
- [Rebond des défaillances d'entreprises malgré la très légère reprise](#)
- [Vers 8 milliards d'euros de baisse d'impôts pour les entreprises](#)
- [Artisans : une baisse de charges d'un milliard d'euros ?](#)
- [La France aide plus les seniors que les jeunes et les pauvres](#)
- [Le budget alimentation mensuel moyen des Français est de 389 euros](#)
- [Le CICE a permis de stabiliser le coût du travail en France en 2013](#)
- [Sondage : les patrons français se disent prêts à créer des emplois](#)
- [Immobilier : l'Etat va-t-il vraiment s'attaquer à la rémunération des notaires ?](#)
- [Accord européen sur un dispositif clé de l'union bancaire](#)
- [Retraites : deux nouvelles mesures en faveur des salariés](#)

## COTISATIONS SECURITE SOCIALE

- [Le déficit de la Sécurité sociale inférieur aux prévisions en 2013](#)
- [Les hôpitaux mettent la pression sur Bercy](#)
- [Le montant des remboursements des lunettes va baisser](#)

## FISCALITE

- [Transparence : le Luxembourg et l'Autriche renoncent au secret bancaire](#)

## LA VIE DES ENTREPRISES

- [Société Générale veut verser jusqu'à 2 ans de salaire en bonus](#)
- [La RATP engrange un bénéfice record en 2013](#)
- [Le fisc réclame à Numericable 36,3 millions d'euros](#)
- [Burger King va ouvrir 25 restaurants en France en 2014](#)

## OPINIONS/VIE POLITIQUE

- [Agnès Le Bot \(CGT\) : "Les salariés doivent réclamer une autre politique de l'emploi"](#)
- [Pacte de responsabilité : le Medef veut passer "de l'ordonnance à la thérapie"](#)

### Qu'est-ce que Le.Crible ?

**Le.Crible** se propose de trier, dans l'actualité économique, politique, législative et réglementaire, toute information utile, directe et indirecte, en relation avec le recouvrement des cotisations de Sécurité sociale.

Outre le suivi de l'actualité, on trouvera dans **Le.Crible** les projets de textes en débat. Le but étant de pouvoir se forger une opinion en se fondant sur ces projets, sur les commentaires qu'ils suscitent dans toute leur diversité, dans la presse écrite, télévisée, les journaux en ligne, etc.

Une bibliographie sera également proposée, qui signalera les différentes sorties de livres, là aussi dans un large éventail, sans esprit partisan. Chaque sujet est systématiquement accompagné d'un lien Internet vers l'article source. Si ce lien est un plus, les sujets sont cependant rédigés de façon à pouvoir être lus sans que le lecteur soit obligé de se référer à la source.

L'équipe de rédaction étant de taille modeste, la couverture de l'actualité ne sera pas exhaustive. Et la formule sera peaufinée au fil des parutions et des réactions des lecteurs qui se manifesteront auprès du mail suivant : [eric.tessier@urssaf.fr](mailto:eric.tessier@urssaf.fr)

## LA VIE ECONOMIQUE

### ● 3,9 milliards de déficit pour la France en janvier

Le 18/03/14, la Banque de France (BdF) a annoncé qu'en janvier, l'Hexagone avait accusé un déficit de 3,9 milliards d'euros « *en raison d'échanges de biens lourdement déficitaires* ». La BdF explique également qu'une nouvelle méthodologie internationale rendait difficile toute comparaison avec les mois précédents. **Exemple ?** Avec l'ancienne méthode de calcul, en décembre 2013, le déficit du pays était de 1,2 milliard d'euros. D'après la BdF, le déficit commercial a atteint 5,1 milliards d'euros en janvier (il aurait été de 5,9 milliards avec l'ancienne méthode). La nouvelle méthode de calcul, élaborée par le Fonds monétaire international (FMI), doit être appliquée par tous les pays européens en 2014. **La BdF :** « *En année pleine et toutes choses égales par ailleurs, le solde des biens devrait se trouver majoré tandis que celui des services serait minoré* ». **Challenges :** « *Quant au déficit courant, qui comprend les échanges de services, de biens et le solde des revenus (produit des placements financiers), il aurait atteint 4,5 milliards d'euros selon l'ancienne méthode, au lieu des - 3,9 milliards annoncés en vertu de la nouvelle méthodologie* ». La BdF indique, dans sa publication, que les investissements français étaient plus importants à l'étranger (1,7 milliard d'investissements directs) que les investissements étrangers en France (0,4 milliard). Concernant les investissements de portefeuille, la BdF signale que les résidents français, en janvier, ont acquis pour 20,5 milliards de titres étrangers, tandis que les non-résidents ont cédé pour 10,6 milliards de titres français. **La nouvelle méthodologie ? Challenges :** « *Dans le détail, le changement de méthode comptable porte principalement sur ce que l'on appelle les opérations de "négoce international", qui désignent les échanges organisés depuis la France, sans que les marchandises ne passent sur le territoire. Cela peut être par exemple une activité de négoce de blé, ou des échanges entre des filiales d'une multinationale française. Ces échanges étaient jusqu'ici considérés comme des échanges de services, ils sont désormais considérés comme des échanges de biens* ».

[http://www.challenges.fr/economie/20140319.CHA1684/3-9-milliards-de-deficit-pour-la-france-a-accuse-en-janvier.html?cm\\_mmc=EMV- -CHA- -20140319\\_NLCHAACU18H- -3-9-milliards-de-deficit-pour-la-france-a-accuse-en-janvier#end](http://www.challenges.fr/economie/20140319.CHA1684/3-9-milliards-de-deficit-pour-la-france-a-accuse-en-janvier.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20140319_NLCHAACU18H- -3-9-milliards-de-deficit-pour-la-france-a-accuse-en-janvier#end)

- 19 mars 2014. Balance des paiements : la France met en œuvre la nouvelle méthodologie internationale :

[https://www.banque-france.fr/uploads/tx\\_bdfgrandesdates/CP-BDF-balance-des-paiements-2014-03-19.pdf](https://www.banque-france.fr/uploads/tx_bdfgrandesdates/CP-BDF-balance-des-paiements-2014-03-19.pdf)

(Sources : [www.challenges.fr](http://www.challenges.fr) du 19/08/2014, [www.banque-france.fr](http://www.banque-france.fr))

[Retour au sommaire](#)

### ● Assurance chômage : les 5 principaux points de l'accord

Dans la nuit du 21 au 22/03/14, les partenaires sociaux sont parvenus à un accord en cinq points sur l'assurance chômage. **M. Sapin**, ministre du Travail : « *[Ces règles devraient permettre] d'assurer, pour les deux prochaines années, la pérennité d'un régime qui joue un rôle majeur pour notre cohésion sociale* ». **Les cinq points :**

**01)- Des droits rechargeables.** Coût : 400 millions d'euros. **Comment ça fonctionne ?** « *Quand un demandeur d'emploi arrive en fin de droits, Pôle emploi "recharge" son compte avec les nouvelles allocations qu'il a acquises en retravaillant. 150 heures de travail suffisent à ouvrir de nouveaux droits* ». **L'objectif ?** Il est double : a) il s'agit d'inciter à la reprise d'emploi ; b)- d'assurer une meilleure couverture aux chômeurs. **Le Medef :** « *[Cette réforme] devrait permettre de réduire d'un quart à un tiers le nombre de demandeurs d'emploi touchés par la fin des droits et basculant dans le RSA, soit plusieurs centaines de milliers de personnes* ».

**02)- Des allocations repoussées lorsqu'un cadre touche un gros chèque de départ.** Ainsi, les demandeurs d'emploi dans cette situation devront attendre jusqu'à 180 jours pour toucher leurs allocations chômage, au lieu de 75 jours aujourd'hui. Le mode de calcul est modifié. **Une exception :** les licenciés économiques, qui ne seront pas touchés par cette mesure. La CFDT voit là une manière de lutter contre les recours abusifs aux ruptures conventionnelles, qui peuvent cacher des préretraites déguisées.

**03)- Un durcissement du régime des intermittents du spectacle.** Le Medef souhaitait la suppression de ce régime. Il est maintenu, mais durci. **Le Nouvel Observateur** : « Pour les 112 000 intermittents, le cumul entre les salaires versés et les allocations sera désormais plafonné à 5 475 euros bruts par mois et un "différé" d'indemnisation est mis en place, pendant lequel les intermittents devront attendre pour toucher leurs allocations ». D'autre part, les cotisations sur leurs salaires vont passer de 10,8 % à 12,8 % (8 % côté employeurs, 4,8 % côté salariés). Cette disposition existait déjà mais n'était pas appliquée. Concernant ce régime, des discussions avec l'Etat devraient s'ouvrir avant la fin de l'année avec, comme but, une réforme de plus grande ampleur.

**04)- Une mise à contribution des salariés de plus de 65 ans.** Ces derniers étaient exonérés de cotisations Unedic, ils ne le sont plus.

**05)- Une simplification du cumul "petits boulots - allocation".** Ce système d'activité réduite « permet à plus d'un million de chômeurs de cumuler petits boulots et allocation ». La possibilité de cumul n'est plus limitée à 15 mois. **La raison de cette réforme ?** Le système était trop complexe, il générait des trop perçus en grand nombre, trop perçus que les demandeurs d'emploi devaient ensuite rembourser. **Le Nouvel Observateur** : « Le suicide par immolation en 2012 à Nantes d'un demandeur d'emploi en fin de droits, redevable d'un "trop perçu", avait suscité un électrochoc sur cette question ».

[http://tempsreel.nouvelobs.com/social/20140322.OBS0881/assurance-chomage-les-5-principaux-points-de-l-accord.html?cm\\_mmc=EMV- -NO- -20140324\\_NLNOACTU08H- -assurance-chomage-les-5-principaux-points-de-l-accord#xtor=EPR-1-\[Actu8h\]-20140324](http://tempsreel.nouvelobs.com/social/20140322.OBS0881/assurance-chomage-les-5-principaux-points-de-l-accord.html?cm_mmc=EMV- -NO- -20140324_NLNOACTU08H- -assurance-chomage-les-5-principaux-points-de-l-accord#xtor=EPR-1-[Actu8h]-20140324)

(Source : <http://tempsreel.nouvelobs.com> du 24/03/2014)

#### ● **Rebond des défaillances d'entreprises malgré la très légère reprise**

Deloitte et Altares ont publié la 9<sup>ème</sup> édition de leur rapport annuel. Il ressort de ce dernier que, malgré un PIB progressant de 0,2 % en 2013, les défaillances d'entreprises se sont accélérées l'année dernière. Elles se sont élevées à 63 100, soit une hausse de 3 %.

**D'après l'étude** : « Cette augmentation du nombre de défaillances vient placer l'année 2013 au même niveau que l'année 2009, alors que les statistiques étaient retombées aux alentours de 59 000 défaillances par an depuis 2010. [...] L'année 2013 ne s'est pas terminée sans heurts pour les entreprises françaises avec un nombre de défaillances qui rejoint pratiquement le niveau atteint en 2009 au plus fort de la crise. La sortie de crise rapide, un temps évoquée, a laissé place à des perspectives plus sombres : les incidences sur l'économie, la santé des entreprises et l'emploi perdurent maintenant depuis 5 ans. La crise semble avoir révélé une fracture au sein du tissu économique français avec, d'une part, les entreprises qui ont poursuivi leurs efforts d'investissements et d'innovation et, d'autre part, un grand nombre de PME et ETI qui ont vu leurs perspectives de croissance s'éloigner et leurs marges se détériorer ». **Les entreprises les plus touchées ?** Celles de moins de 50 salariés, dans 99 % des cas. En ce qui concerne les entreprises de plus de 50 salariés, le rapport en dénombre 575, contre 562 en 2012 et 513 en 2011. **Les secteurs ?** Les défaillances baissent dans l'industrie (- 4 %), mais augmentent dans la construction (+ 0,2 %), le commerce (+ 3,7 %) et les services (+ 5,9 %). Pour tenter de limiter le nombre des défaillances, **Mme Taubira**, Garde des Sceaux, a présenté une ordonnance le 12/03/14, au Conseil des ministres, ordonnance destinée à mieux combattre les difficultés des entreprises. **Comment ?** En favorisant la prévention et en simplifiant les procédures collectives. **Quelques moyens concrets contenus dans l'ordonnance** : renforcement de la phase de conciliation, introduction d'une sauvegarde anticipée, renforcement du pouvoir des créanciers.

<http://www.latribune.fr/actualites/economie/france/20140318trib000820532/la-tres-legere-reprise-n-a-pas-empeche-un-rebond-des-defaillances-d-entreprises-en-2013.html>

(Source : [www.latribune.fr](http://www.latribune.fr) du 18/03/2014, Fabien Piliu)

[Retour au sommaire](#)

#### ● **Vers 8 milliards d'euros de baisse d'impôts pour les entreprises**

Le groupe de travail chargé de réfléchir à une évolution de l'impôt sur les sociétés (IS), dans le cadre des Assises de la fiscalité des entreprises, entend préconiser une baisse massive de ce prélèvement. A défaut, le groupe recommande une baisse des taxes sur les facteurs

de production, en particulier de la contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S). Le quotidien **Les Echos** chiffre la baisse d'impôts à huit milliards d'euros. C'est moins que ce qu'attendait M. Gattaz, président du Medef (10 milliards d'euros). Interrogé sur le sujet par Les Echos, **M. Cazeneuve**, ministre du Budget a répondu : « *Pas de commentaire* ». On notera que la France a le taux d'impôt nominal d'IS le plus élevé d'Europe. Le taux normal est de 33,33 %, le taux applicable aux entreprises de plus de 250 millions d'euros de chiffre d'affaires de 38 %. **Le groupe de travail** estime que l'objectif doit être de le rapprocher de la moyenne européenne : « *La baisse du taux de l'IS devrait être privilégiée à condition d'être massive en visant à terme un taux nominal proche de la moyenne européenne, soit environ 25 % (28,5 % pour les grandes entreprises si la contribution sociale sur les bénéficiaires et la surtaxe étaient maintenues)* ». Concernant les impôts sur les facteurs de production, l'Hexagone arrive juste derrière la Suède, avec plus de 3,0 % du PIB contre une moyenne européenne de 1,4 % et 0,4 % en Allemagne. Le groupe de travail considère aussi que cette baisse doit se faire par étapes, sans que la durée excède trois ans.

[http://www.challenges.fr/economie/20140321.CHA1846/vers-8-milliards-d-euros-de-baisse-de-la-fiscalite-pour-les-entreprises.html?cm\\_mmc=EMV- -CHA- -20140321\\_NLCHAUCTU10H- -vers-8-milliards-d-euros-de-baisse-d-impots-pour-les-entreprises#xtor=EPR-14-\[Quot10h30\]-20140321](http://www.challenges.fr/economie/20140321.CHA1846/vers-8-milliards-d-euros-de-baisse-de-la-fiscalite-pour-les-entreprises.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20140321_NLCHAUCTU10H- -vers-8-milliards-d-euros-de-baisse-d-impots-pour-les-entreprises#xtor=EPR-14-[Quot10h30]-20140321)

(Source : [www.challenges.fr](http://www.challenges.fr) du 21/03/2014)

#### ● **Artisans : une baisse de charges d'un milliard d'euros ?**

Le 17/03/14, Les Echos laissent entendre que les artisans pourraient voir leurs cotisations réduites d'un milliard d'euros, soit un dixième des baisses de charges totales prévues d'ici à 2017, en plus du CICE (Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi). **Qui serait concerné ?** Les cotisants du RSI aux revenus les plus bas. **Les Echos** : « *Ce qui exclurait de facto la "plupart des professionnels libéraux que sont les médecins, avocats ou notaires"* ». Le cabinet de Mme Pinel, ministre en charge du sujet, a refusé de confirmer l'information, remarquant toutefois que cette piste était « *cohérente, comme beaucoup d'autres* ». C'est au mois d'avril que seront rendus les arbitrages définitifs du gouvernement.

[http://lentreprise.lexpress.fr/impots-taxes-entreprise/artisan-une-baisse-de-charge-d-un-milliard-d-euros\\_46475.html](http://lentreprise.lexpress.fr/impots-taxes-entreprise/artisan-une-baisse-de-charge-d-un-milliard-d-euros_46475.html)

(Source : <http://lentreprise.lexpress.fr> du 17/03/2014, Ludwig Gallet)

[Retour au sommaire](#)

#### ● **La France aide plus les seniors que les jeunes et les pauvres**

La facture sociale de la France est une des plus élevées de l'OCDE. Elle représente 33 % de son PIB, contre 22 % en moyenne pour les autres pays riches. **L'OCDE** : « *Pour 10 euros dépensés par l'État, sept servent à financer des programmes de santé, d'éducation et de transferts sociaux comme les pensions, les allocations familiales et les indemnités de chômage* ». L'organisation relève ce qui est, pour elle, un déséquilibre : une forte proportion des dépenses dédiées aux seniors au détriment des actifs. **La raison ?** Le poids croissant des retraites, lié au vieillissement de la population. **Le Figaro** : « *Ainsi, la part des deniers publics allant aux actifs et à leurs familles est inférieure à la moyenne OCDE (12 % contre 14 %). Or ces personnes sont les premières victimes de la crise et de la remontée du chômage* ». **Monique Queisser**, chef des affaires sociales de l'OCDE, précise que les Français vivent de nombreuses années après avoir pris leur retraite, surtout les femmes, avec 27,4 années, « *soit 5 ans de plus que la moyenne de l'OCDE* ». L'OCDE note que les jeunes et les familles sont les plus exposés à la pauvreté. « *15,4 % de la population en âge de travailler vit dans des familles où les deux parents sont au chômage, contre 13,8 % dans l'Union européenne et 12,8 % aux États-Unis* ». A titre de comparatif, en 2010, le niveau de pauvreté des enfants et des jeunes était deux fois plus élevé que celui des personnes âgées. En ce qui concerne les jeunes hors circuit scolaire et emploi, ce n'est pas plus brillant : le taux des jeunes Français dans ces situations atteint 13,2 %, pour 12,7 % dans l'UE. L'OCDE remarque aussi que « *les transferts financiers bénéficient davantage aux revenus les plus élevés. Là encore, c'est surtout lié au coût des pensions* ». L'organisation recommande par conséquent d'orienter les dépenses sociales vers les populations les plus démunies : « *La baisse du plafond du quotient familial pour les hauts salaires se justifie lorsque les budgets*

*sociaux sont sous tension* ». Elle considère également qu'il faudrait réduire le plafond des indemnités chômage, qui sont très élevées par rapport aux normes internationales. Le rapport se termine sur une note positive : la bonne tenue de la natalité en France (entre 1,9 et 2 enfants par femme), grâce à une politique familiale généreuse.

<http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2014/03/18/20002-20140318ARTFIG00114-la-france-depense-trop-pour-ses-seniorspas-assez-pour-les-jeunes.php>

- **Panorama de la société 2014 : France. La crise et ses retombées (8 pages) :**

<http://www.oecd.org/france/OCDE-Panoramadelasociete2014-ElementsCle-France.pdf>

(Sources : [www.lefigaro.fr](http://www.lefigaro.fr) du 18/03/2014, Anne Cheyvalle, [www.oecd.org](http://www.oecd.org))

### ● **Le budget alimentation mensuel moyen des Français est de 389 euros**

Le 19/03/14, une étude Sofinco/OpinionWay révèle que 49 % des Français comptent réduire leur budget alimentation en 2014. **Motif ?** Ils l'estiment trop élevé. Cette tendance est déjà entamée, puisque le budget alimentation mensuel moyen actuel des Français est de 389 euros, contre 396 euros en 2013. 51 % des personnes interrogées considèrent que c'est encore trop et 97 % d'entre elles entendent changer de comportement pour mieux maîtriser leurs dépenses. **Comment ?** En cuisinant les restes (87 %), en privilégiant les promotions (84 %), en comparant les prix (83 %), en utilisant les bons de réduction (81 %). Autres moyens avancés : le recours aux marques distributeurs plutôt qu'aux grandes marques (67 %), la baisse des achats de viande ou de poisson (50 %), la fixation d'un budget précis à ne pas dépasser (40 %). Le facteur prix reste « *l'élément central* » pour 80 % des consommateurs. **Où s'effectuent les courses ?** La grande distribution (84 %), les magasins discount (en baisse toutefois), internet et achats directs aux producteurs (respectivement 5 % et 3 % des Français). Enfin, les Français considèrent à 40 % que le rapport qualité/prix est resté stable, dans le meilleur des cas, ou s'est détérioré (chiffre en baisse cependant de 6 points par rapport à 2013).

[http://www.challenges.fr/economie/20140319.CHA1680/le-budget-alimentation-mensuel-moyen-des-francais-est-de-389-euros.html?cm\\_mmc=EMV\\_-CHA\\_-20140319\\_NLCHAUCTU10H\\_-le-budget-alimentation-mensuel-moyen-des-francais-est-de-389-euros#xtor=EPR-14-\[Quot10h30\]-20140319](http://www.challenges.fr/economie/20140319.CHA1680/le-budget-alimentation-mensuel-moyen-des-francais-est-de-389-euros.html?cm_mmc=EMV_-CHA_-20140319_NLCHAUCTU10H_-le-budget-alimentation-mensuel-moyen-des-francais-est-de-389-euros#xtor=EPR-14-[Quot10h30]-20140319)

(Source : [www.challenges.fr](http://www.challenges.fr) du 19/03/2014)

### ● **Le CICE a permis de stabiliser le coût du travail en France en 2013**

D'après l'Insee, le crédit d'impôt compétitivité et emploi (CICE) a permis de limiter l'indice de coût du travail (salaires et charges) à 0,4 % en glissement annuel aux troisième et quatrième trimestres 2013, tandis que les salaires augmentaient de 2 %. Sans le CICE, l'indice du coût du travail aurait été de 2,2 % sur un an. **L'augmentation de l'indice par secteurs :** Industrie : + 0,6 % sur un an fin 2013 (+ 2,3 % sans le CICE) ; tertiaire : + 0,3 % (+ 2,1 % sans le CICE), construction : + 0,2 % (+ 2,5 % sans le CICE). **Ont particulièrement profité de ses effets :** l'hébergement et la restauration. Le coût du travail y a baissé (- 1 %), alors que, sans le CICE, il aurait augmenté de 1,8 % en glissement annuel. **L'Expansion :** « *L'indice du coût du travail prenant en compte les seuls salaires (hors charges) en parallèle [a] progressé de 2 % sur un an au quatrième trimestre, tandis que le temps de travail moyen a légèrement baissé (- 0,1 % en glissement annuel). Sur un an, les salaires ont progressé fin 2013 de 2,2 % dans l'industrie, de 2,1 % dans la construction et de 1,9 % dans le tertiaire* ». 2014 doit voir la pleine entrée en vigueur du CICE, avec une baisse du coût du travail équivalant à 4 % de la masse salariale. 2015 devrait être l'année où il atteint son plein régime, avec une baisse du coût du travail estimée à 6 %. Le CICE devrait être maintenu après 2015.

[http://lexpansion.lexpress.fr/actualite-economique/le-cice-a-permis-de-stabiliser-le-cout-du-travail-en-france-en-2013\\_1501112.html](http://lexpansion.lexpress.fr/actualite-economique/le-cice-a-permis-de-stabiliser-le-cout-du-travail-en-france-en-2013_1501112.html)

(Source : <http://lexpansion.lexpress.fr> du 18/03/2014, Emilie Lévêque)

[Retour au sommaire](#)

### ● **Sondage : les patrons français se disent prêts à créer des emplois**

D'après le baromètre de l'Observatoire de la performance des PME-ETI réalisé par l'institut Opinionway pour Banque Palatine, iTélé et Challenges, les dirigeants d'entreprises se disent prêts à embaucher dans les six prochains mois. **Leurs prévisions ?** Une augmentation de

leurs effectifs de 5 % (cadres compris). Leur confiance dans l'économie française est légèrement en hausse, pour se stabiliser au-dessus de la barre des 20 %. Il en va complètement différemment en ce qui concerne leur confiance dans l'économie internationale, qui voit une chute brutale, de 61 % à 55 %. **Le motif ?** L'affaire ukrainienne.

- **Nb :** *Méthodologie : Enquête réalisée du 27 février au 7 mars 2014 auprès d'un panel de 305 dirigeants d'entreprises dont le chiffre d'affaires annuel est compris entre 15 et 500 millions d'euros.*

[http://www.challenges.fr/economie/20140319.CHA1699/sondage-les-patrons-francais-se-disent-pret-a-creer-des-emplois.html?cm\\_mmc=EMV-\\_-CHA-\\_-20140320\\_NLCHAACU10H-\\_-sondage-les-patrons-francais-se-disent-pret-a-creer-des-emplois#xtor=EPR-14-\[Quot10h30\]-20140320](http://www.challenges.fr/economie/20140319.CHA1699/sondage-les-patrons-francais-se-disent-pret-a-creer-des-emplois.html?cm_mmc=EMV-_-CHA-_-20140320_NLCHAACU10H-_-sondage-les-patrons-francais-se-disent-pret-a-creer-des-emplois#xtor=EPR-14-[Quot10h30]-20140320)

(Source : [www.challenges.fr](http://www.challenges.fr) du 20/03/2014, Pierre-Henri de Menthon)

#### ● **Immobilier : l'Etat va-t-il vraiment s'attaquer à la rémunération des notaires ?**

**Anthony Perrat**, agent immobilier, a accordé un entretien à Challenges. Il explique que les frais de notaires pour les transactions immobilières pourraient devenir forfaitaires. Sur la réforme de la rémunération des notaires qu'envisage le gouvernement : « *Cela pourrait sembler logique car le travail du notaire ne diffère pas en fonction du prix d'un bien immobilier. Par contre, il faudrait prendre en compte la complexité de chaque dossier. Rappelons cependant qu'aujourd'hui, les émoluments des notaires sont généralement de l'ordre de 1,2 % du prix de vente* ». M. Perrat estime que les notaires n'accepteraient pas une telle réforme : « *Je ne vois pas comment les notaires pourraient accepter cela. Ou alors, le gouvernement va forfaitiser les frais de façon à s'aligner sur ce que gagnent déjà les notaires. Avec sans doute une revalorisation de ce forfait chaque année. De toute façon, le gouvernement peut difficilement entrer en guerre contre eux, alors qu'ils ont un rôle de collecteur de l'impôt. Enfin, le modèle notarial français fonctionne plutôt bien. [...] Si cette réforme se fait, ce sera pour redonner du pouvoir d'achat aux Français, alors que les droits mutation augmentent et pèsent bien plus lourdement. D'ailleurs, si c'est pour faire gagner seulement quelques centaines d'euros en frais de notaires aux acheteurs sur une transaction de plusieurs centaines de milliers d'euros, je ne vois pas bien l'intérêt pour l'Etat de se mettre à dos cette puissante corporation* ». Sur les rémunérations des agents immobiliers : « *Les rémunérations des agents immobiliers sont une anomalie. Elles dépendent directement du prix des biens, qui ont été multiplié[s] par 3 ou 4 dans certains endroits en dix ans. Vendre un deux pièces à Montélimar ou à Paris, c'est pourtant le même travail* ».

- **L'intégralité de l'entretien avec M. Perrat, par Jean-Louis Dell'Oro :**

[http://www.challenges.fr/economie/20140319.CHA1700/immobilier-l-etat-va-t-il-vraiment-s-attaquer-a-la-remuneration-des-notaires.html?cm\\_mmc=EMV-\\_-CHA-\\_-20140320\\_NLCHAACU10H-\\_-l-etat-va-t-il-s-attaquer-a-la-remuneration-des-notaires#xtor=EPR-14-\[Quot10h30\]-20140320](http://www.challenges.fr/economie/20140319.CHA1700/immobilier-l-etat-va-t-il-vraiment-s-attaquer-a-la-remuneration-des-notaires.html?cm_mmc=EMV-_-CHA-_-20140320_NLCHAACU10H-_-l-etat-va-t-il-s-attaquer-a-la-remuneration-des-notaires#xtor=EPR-14-[Quot10h30]-20140320)

(Source : [www.challenges.fr](http://www.challenges.fr) du 19/03/2014, Jean-Louis Dell'Oro)

#### ● **Accord européen sur un dispositif clé de l'union bancaire**

Le 20/03/14, le parlement européen et les différents Etats de l'UE ont trouvé un accord sur le mécanisme de résolution des faillites bancaires. Le mécanisme de résolution bancaire permet d'organiser la liquidation des banques de la zone euro. **Comment ?** Par la création d'un « *fonds de résolution* » capable de financer le sauvetage ou le démantèlement d'un établissement bancaire en difficulté. Le fonds sera financé par les banques européennes, et doté de 55 milliards d'euros. **L'objectif ?** Que les répercussions financières des faillites bancaires impactent le secteur, et non les contribuables. **M. Moscovici**, ministre de l'Economie : « *[Ce fonds représente] une réelle protection contre les faillites bancaires* ».

[http://lexpansion.lexpress.fr/actualite-economique/l-europe-parvient-a-un-accord-sur-un-dispositif-cle-de-l-union-bancaire\\_1501674.html](http://lexpansion.lexpress.fr/actualite-economique/l-europe-parvient-a-un-accord-sur-un-dispositif-cle-de-l-union-bancaire_1501674.html)

(Source : <http://lexpansion.lexpress.fr> du 20/03/2014)

[Retour au sommaire](#)

#### ● **Retraites : deux nouvelles mesures en faveur des salariés**

Le 20/03/14, ont été publiées au journal Officiel deux nouvelles mesures en faveur des salariés ayant commencé à travailler tôt ou effectué des temps partiels. **Les salariés ayant**

**commencé à travailler tôt** : un décret, qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> avril, assouplira les conditions du départ à 60 ans pour les personnes ayant débuté leur carrière avant 20 ans. Certains trimestres - chômage, invalidité - pourront être "réputés cotisés", c'est-à-dire qu'ils seront pris en compte dans la durée de cotisation nécessaire pour pouvoir partir à la retraite. **Challenges** : « Il s'agit de deux trimestres au titre des périodes d'invalidité, deux supplémentaires au titre du chômage, et de tous les trimestres attribués au titre du compte pénibilité (dispositif pour les salariés ayant exercé des métiers pénibles). De plus, tous les trimestres liés à la maternité seront désormais pris en compte pour les femmes concernées par les carrières longues, ce qui n'était pas le cas avant ». **Pour les salariés ayant travaillé à temps partiel** (80 % sont des femmes) : un décret (date de validité : 1<sup>er</sup> janvier) leur permet de faire valoir plus facilement leurs droits à la retraite. Désormais, pour valider un trimestre, il leur faudra avoir travaillé au moins 150 heures (au lieu de 200 actuellement), rémunérées au salaire minimum.

[http://www.challenges.fr/finance-et-marche/20140320.CHA1820/retraites-deux-nouvelles-mesures-en-faveur-des-salaries.html?cm\\_mmc=EMV- -CHA- -20140320\\_NLCHAACU18H- -retraites-deux-nouvelles-mesures-en-faveur-des-salaries#xtor=EPR-7-\[Quot18h\]-20140320](http://www.challenges.fr/finance-et-marche/20140320.CHA1820/retraites-deux-nouvelles-mesures-en-faveur-des-salaries.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20140320_NLCHAACU18H- -retraites-deux-nouvelles-mesures-en-faveur-des-salaries#xtor=EPR-7-[Quot18h]-20140320)  
(Sources : [www.challenges.fr](http://www.challenges.fr) du 20/03/2014)

## COTISATIONS SECURITE SOCIALE

### ● Le déficit de la Sécurité sociale inférieur aux prévisions en 2013

Le 19/03/14, Marisol Touraine, ministre des Affaires sociales, a indiqué que le déficit du régime général de la Sécurité sociale était moins élevé que ce qui était prévu pour 2013, avec 12,5 milliards d'euros au lieu des 13,3 milliards prévus. **Mme Touraine** : « Nous avons la satisfaction de constater que les efforts que nous avons réalisés portent leurs fruits ».

[http://lexpansion.lexpress.fr/actualite-economique/le-deficit-de-la-securite-sociale-inferieur-aux-previsions-en-2013\\_1501343.html](http://lexpansion.lexpress.fr/actualite-economique/le-deficit-de-la-securite-sociale-inferieur-aux-previsions-en-2013_1501343.html)  
(Source : <http://lexpansion.lexpress.fr> du 19/03/2014)

### ● Les hôpitaux mettent la pression sur Bercy

Le 13/03/14, la Fédération hospitalière de France a demandé à M. Cazeneuve, ministre du Budget, de trouver des solutions pour les établissements ayant contracté des emprunts toxiques, emprunts toxiques qui représentent 25 % de la dette des hôpitaux. **Frédéric Valletoux**, président de la Fédération hospitalière de France (FHF) : « Les sommes en cause vont très rapidement hypothéquer les ressources à consacrer aux soins ». Certains hôpitaux ont entamé des recours contentieux contre les banques auprès desquelles ils ont contracté ces prêts toxiques. **M. Valletoux** : « La responsabilité des banques peut légitimement être mise en cause ».

<http://www.acteurspublics.com/2014/03/18/les-hopitaux-mettent-la-pression-sur-bercy>

- Le courrier de la Fédération hospitalière de France à M. Cazeneuve, ministre du Budget :

<http://fichiers.fhf.fr/documents/14-080-Bernard-Cazeneuve-Emprunts-toxiques-lhpita.pdf>  
(Source : [www.acteurspublics.com](http://www.acteurspublics.com) du 18/03/2014, Xavier Sidaner)

[Retour au sommaire](#)

### ● Le montant des remboursements des lunettes va baisser

Le gouvernement a pris deux décisions concernant le remboursement des lunettes dans le cadre des « contrats responsables » proposés par les complémentaires Santé. **01)** Il va, dès 2015, plafonner le montant des remboursements des verres accordés par les assurances complémentaires. **02)** Il limite la prise en charge des lunettes à une paire tous les deux ans, sauf en cas d'évolution de la vue et à l'exception des enfants. **Son but ?** Maîtriser l'explosion des dépenses d'optique et faire baisser les prix. Ces mesures, intégrées dans le cadre de la loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS), prévoient des tarifs dégressifs de remboursement des verres sur trois ans. Désormais, pour les verres simples, le montant maximum de remboursement sera ramené de 350 euros en 2015 à 200 euros en 2018, au rythme de 50 euros par an. Pour les verres complexes, le maximum de 600 euros de remboursement tombera à 400 euros en 2018. Pour les montures : le plafond ne bougera pas, quels que soient les verres. Il sera maintenu à 100 euros.

[http://www.lemonde.fr/economie/article/2014/03/20/lunettes-le-montant-des-remboursements-va-baisser\\_4386046\\_3234.html](http://www.lemonde.fr/economie/article/2014/03/20/lunettes-le-montant-des-remboursements-va-baisser_4386046_3234.html)

(Source : [www.lemonde.fr](http://www.lemonde.fr) du 20/03/2014)

## FISCALITE

### ● **Transparence : le Luxembourg et l'Autriche renoncent au secret bancaire**

Le 20/03/14, le Luxembourg et l'Autriche ont estimé qu'ils pouvaient accepter la directive européenne sur la fiscalité de l'épargne. Cette directive permettra de favoriser l'extension des échanges automatiques d'informations entre les administrations fiscales, même pour les comptes détenus par des fondations ou des trusts. C'est la fin du secret bancaire et une collaboration à la lutte contre l'évasion au sein de l'espace européen, dit Le Monde. **Xavier Bettel**, premier ministre luxembourgeois, a expliqué que les exigences de son pays avaient été satisfaites. **Lesquelles ? Le Monde** : « *La Commission européenne devra rentrer, d'ici à décembre, des "conclusions" et une "liste d'options" pour "encourager vivement" la Suisse et les autres pays concernés à accepter les règles de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Celle-ci prépare, en vue d'une entrée en vigueur en 2015, une norme mondiale sur les échanges d'informations fiscales. Elle obligera un pays à livrer tous les renseignements dont il dispose sur les avoirs d'un non-résident* ».

[http://www.lemonde.fr/economie/article/2014/03/20/l-ue-s-ouvre-a-la-transparence-bancaire\\_4387007\\_3234.html](http://www.lemonde.fr/economie/article/2014/03/20/l-ue-s-ouvre-a-la-transparence-bancaire_4387007_3234.html)

(Source : [www.lemonde.fr](http://www.lemonde.fr) du 20/03/2014, Jean-Pierre Stroobants)

## LA VIE DES ENTREPRISES

### ● **Société Générale veut verser jusqu'à 2 ans de salaire en bonus**

En janvier 2014, l'Union européenne a décidé de plafonner les bonus à 200 % du salaire. Date d'effet : 1<sup>er</sup> janvier 2015. Société Générale a annoncé, le 18/03/14, son intention de demander à ses actionnaires (la règle de l'UE prévoit que 66 % des actionnaires doivent approuver la mesure), la possibilité d'accorder à certains de ses salariés « *des bonus dont le montant atteindrait deux ans de salaire* ». Si la banque a indiqué avoir une enveloppe de 299,8 millions d'euros à cet effet, « *à répartir entre les dirigeants, les traders et les salariés dont les activités ont un impact important sur le profil de risque de l'ensemble de l'entreprise* », on signalera que le montant de l'enveloppe est en baisse, comme l'a déclaré **Frédéric Oudéa**, PDG du groupe. **Motif ?** L'amende de 445,9 millions d'euros infligée à la banque française dans le dossier de la manipulation des taux Euribor et qui a sévèrement pesé sur les résultats.

<http://www.latribune.fr/entreprises-finance/banques-finance/20140318trib000820509/societe-generale-veut-verser-jusqu-a-2-ans-de-salaire-en-bonus.html>

(Source : [www.latribune.fr](http://www.latribune.fr) du 18/03/2014)

### ● **La RATP engrange un bénéfice record en 2013**

Le bénéfice net de la RATP pour 2013 a augmenté de 14,3 %, à 304 millions d'euros, une croissance tirée par les filiales du groupe, notamment à l'étranger, qui représentent 17,2 % de l'activité, contre 15,5 % en 2012. **L'Expansion** : « *Le groupe RATP vise, à l'horizon 2020, un chiffre d'affaires annuel de 7,5 milliards d'euros, dont 30 % réalisés par les filiales. Un objectif ambitieux qui s'inscrit dans la volonté de Pierre Mongin [PDG du groupe] de posséder un parc 100 % vert d'ici 2025* ».

[http://lexpansion.lexpress.fr/entreprises/la-ratp-engrange-un-benefice-record-en-2013\\_1500805.html](http://lexpansion.lexpress.fr/entreprises/la-ratp-engrange-un-benefice-record-en-2013_1500805.html)

(Source : <http://lexpansion.lexpress.fr> du 18/03/2014)

[Retour au sommaire](#)

### ● **Le fisc réclame à Numericable 36,3 millions d'euros**

Le 17/02/2014, le fisc a notifié à Numericable un redressement fiscal de 36,3 millions d'euros. Cette somme recouvre un montant de TVA impayé entre 2006 et 2010, et des charges de prestations de services contestées. L'entreprise, qui négocie actuellement le rachat de SFR, « *récuse le bien-fondé de ces demandes* ».

[http://lexpansion.lexpress.fr/high-tech/le-fisc-reclame-a-numericable-36-3-millions-d-euros\\_1501247.html](http://lexpansion.lexpress.fr/high-tech/le-fisc-reclame-a-numericable-36-3-millions-d-euros_1501247.html)



(Source : <http://lexpansion.lexpress.fr> du 19/03/2014, Emmanuel Paquette)

### ● **Burger King va ouvrir 25 restaurants en France en 2014**

L'implantation de Burger King en France fonctionne bien. Son unique adresse parisienne, gare Saint-Lazare, marche très fort. **Olivier Bertrand**, président du Groupe Bertrand qui détient la master franchise pour la France : « *Au niveau mondial, c'est déjà la deuxième plus grosse adresse du groupe derrière le Burger King de l'aéroport d'Amsterdam-Schiphol. Et nous pouvons passer devant* ». Burger King compte atteindre 400 points de vente en France en dix ans, à raison d'une quarantaine d'ouvertures par an. **M. Bertrand** : « *Nous savions qu'il y avait une grosse effervescence chez les clients, mais nous avons été surpris de l'enthousiasme de la part des bailleurs et des candidats à la franchise. Cela nous porte et nous permet d'être en avance sur nos plans* ». En 2014, 25 restaurants seront ouverts et 15 autres sont déjà garantis pour la suite.

<http://www.lefigaro.fr/conso/2014/03/19/05007-20140319ARTFIG00301-burger-king-detaille-sa-strategie-pour-grossir-sans-avaler-quick.php>

(Source : [www.lefigaro.fr](http://www.lefigaro.fr) du 19/03/2014, Jean-Bernard Litzler)

### OPINONS/VIE POLITIQUE

#### ● **Agnès Le Bot (CGT) : "Les salariés doivent réclamer une autre politique de l'emploi"**

**Agnès Le Bot**, secrétaire confédérale de la CGT, a accordé un entretien au magazine L'Usine Nouvelle. Elle y parle de l'emploi et du pacte de responsabilité : « *Ce pacte n'est absolument pas un pacte pour l'emploi. Depuis vingt ans, le patronat vit sous perfusion des exonérations de cotisations et des aides publiques, sans que cette logique n'ait fait la preuve de son efficacité. Depuis vingt ans, on nous rabâche que le travail coûte trop cher, et on essaie de nous faire croire que diminuer ce coût permettra de faire un miracle pour l'emploi. Ce n'est pas vrai ! Regardez le taux de chômage ! Regardez l'industrie française, à la peine faute d'investissements, de R&D [recherche & développement, Ndlr] à un niveau suffisant, d'investissement dans les qualifications... Nous avons un désaccord de fond avec cette vision. De plus, cette diminution de ce que le patronat appelle des "charges" ne s'accompagne d'aucune réelle contrepartie. [...] Cela aboutira à moins d'emplois, moins de services publics, moins de protection sociale. [...] Il faut remettre à l'ordre du jour une véritable politique industrielle, pousser à la création d'emplois de qualité, au développement des services publics, et réaliser une augmentation générale des salaires, dans le privé comme dans le public. [...] [Les salariés] doivent [...] réclamer une autre orientation de la politique de l'emploi. La pire des situations, pour les salariés, c'est l'inertie. Avec d'autres organisations syndicales, nous réclamons aussi, depuis des années, une évaluation contradictoire et sérieuse des effets des 200 milliards d'euros d'exonérations sociales et d'aides publiques. On voit bien, par exemple, que les exonérations de cotisations sur les bas salaires sont des trappes à bas salaires... Avant de poursuivre dans cette voie, il faut savoir quelle est l'efficacité réelle de ces dépenses, pour l'emploi, les qualifications... »*

- **L'intégralité de l'entretien avec Mme Le Bot, par Cécile Maillard :**

<http://www.usinenouvelle.com/article/les-salaries-doivent-reclamer-une-autre-politique-de-l-emploi-selon-agnes-le-bot-cgt.N249113>

(Source : [www.usinenouvelle.com](http://www.usinenouvelle.com) du 18/03/2014, Cécile Maillard)

[Retour au sommaire](#)

#### ● **Pacte de responsabilité : le Medef veut passer "de l'ordonnance à la thérapie"**

**Pierre Gattaz**, président du Medef, dans L'Usine Nouvelle, s'exprime sur le pacte de responsabilité. Pour lui, il faut aller plus vite. Il a exhorté le gouvernement à préciser le contenu du pacte : « *Ce qui nous gêne, c'est que nous n'avons toujours pas d'informations sur la trajectoire de la fiscalité ni sur la baisse supplémentaire du coût du travail* ». **L'Usine Nouvelle** : « *Sur le pacte de responsabilité, le patronat estime avoir fait sa part en signant avec trois des syndicats (CFE-CGC, CFTC et CFDT) sur les contreparties à apporter à la baisse du coût du travail consentie* ». **M. Gattaz** : « *[Il faut passer] de l'ordonnance à la thérapie. [...] La France ne va pas bien, les entreprises ne vont pas bien* ».

**Le calendrier.** Mi-avril, le gouvernement doit détailler les pistes retenues quant à la fiscalité des entreprises. Fin avril, il doit exposer en détail les mesures du pacte de responsabilité,

notamment sur la manière dont la baisse du coût du travail doit être réalisée. **Les positions du Medef** sur ces deux points : **a)** baisser de 10 milliards d'euros les cotisations sociales quel que soit le niveau de salaire, plutôt que de cibler sur les plus bas salaires ; **b)** supprimer la contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S), payée par les entreprises même lorsqu'elles ne dégagent pas de bénéfice.

<http://www.usinenouvelle.com/article/pacte-de-responsabilite-le-medef-veut-passer-de-l-ordonnance-a-la-therapie.N249125>

(Source : [www.usinenouvelle.com](http://www.usinenouvelle.com) du 18/03/2014, Solène Davesne)

[Retour au sommaire](#)

**Le.Crible, la lettre d'information hebdomadaire de l'Urssaf Ile-de-France.** En ligne tous les mercredis  
Directeur de publication : le directeur Philippe Renard  
Rédacteur en chef : Eric Tessier  
Contact : [eric.tessier@urssaf.fr](mailto:eric.tessier@urssaf.fr)

Si vous ne désirez plus recevoir cette newsletter, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : [eric.tessier@urssaf.fr](mailto:eric.tessier@urssaf.fr)

A l'inverse, si vous n'êtes pas abonné(e) et désirez l'être, merci d'envoyer un mail à la même adresse : [eric.tessier@urssaf.fr](mailto:eric.tessier@urssaf.fr)

Si vous êtes abonné(e) et changez d'adresse électronique, et si vous souhaitez rester abonné(e), merci d'envoyer votre nouvelle adresse électronique à la même adresse : [eric.tessier@urssaf.fr](mailto:eric.tessier@urssaf.fr)